AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

Secteur de L'Île-Bizard

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2009, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 319-98** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 319 DE L'ANCIENNE VILLE DE L'ÎLE-BIZARD DE MANIÈRE À AUTORISER LES KIOSQUES DE VENTE DE FRUITS, DE LÉGUMES ET DE PRODUITS HORTICOLES DANS LA ZONE C-2 316.

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 319-99** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 319 DE L'ANCIENNE VILLE DE L'ÎLE-BIZARD DE MANIÈRE À CORRIGER LES ZONES P-3 107, P-1 218, A 219 ET R-1 224 EN CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME.

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 443-21** MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 443 DE L'ANCIENNE VILLE DE L'ÎLE-BIZARD DE MANIÈRE À ASSUJETTIR LA ZONE R-1 219**.**

Ces règlements ont reçu l'approbation du directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine en date du 19 mai 2009 et sont conformes au plan d'urbanisme de ladite Ville, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés par la greffière adjointe le 20 mai 2009. Ils sont entrés en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ils peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi que dans le point de services situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce trente et unième jour du mois de mai deux mille neuf.

_____
M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d’arrondissement, certifie que l’avis ci-dessus a été publié dans un journal local le trente et unième jour du mois de mai deux mille neuf et qu’une copie a été affichée au bureau d’arrondissement le premier jour du mois de juin deux mille neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce premier jour du mois de juin deux mille neuf.

_____
M Saâd Moumni
Secrétaire d’arrondissement